Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr. 6 fr.; - 11 fr.; - 20 fr. HORS DU DÉPt :

Les obonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34 et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annon-

RÉCLAMES —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CAHORS								TOULOUSE				
ARRIVÉES 10 ^h 25 ^m matin. 5 1 soir. 10 47 —	Midi 55	7 40 -	3 52 s. 9 47 —	10 15 —	5 17 s.	8 10 — 4 39 m	11 30 -	PARIS 11h 46m s. 4 38 m. 2 49 s.	9h 51m m. 4h 45mm	7h 1m m. 7h 25m 1 s. 10 35	m. 7h 56m m.	2h 45m soir.

Cahors, le 29 Décembre.

NOUVELLES POLITIQUES

Elections du Président de la République. — Le Congrès a réélu M. Jules Grévy Président de la République française par 457 voix sur 589 votants.

La proclamation du résultat du scrutin a été accueillie par les cris répétés de vive la Républi-

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 décembre 1885.

LES CRÉDITS DU TONKIN ET DE MADAGASCAR. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les crédits du Tonkin et de Madagascar.

Le général Campenon, ministre de la guerre. -Le développement de nos entreprises extérieures nous a obligés à faire des emprunts regrettables à l'armée continentale. (Très bien 1) Il faut éviter de se remettre dans le même cas et hâter la constitution de l'armée coloniale. Mais la défense n'est pas compromise. La France n'a aucune intention agressive, et elle est assez fortement organisée sur la défensive pour n'avoir à rédouter aucune éventualité.

Il n'est pas exact que l'effectif du Tonkin ait été doublé au lendemain de la conclusion de la paix; sauf un bataillon de chasseurs, tous les renforts expédiés au Tonkin avaient été préparés par le cabinet précédent. Au moment où ils sont partis, il n'y avait que des préliminaires de paix, et il eût été très imprudent de suspendre ce départ.

Les fonctionnaires de tout ordre étaient unanimes pour déclarer que la question du Tonkin ne pouvait se résoudre qu'à Hué. Le général de Courcy n'a donc fait qu'exécuter un plan conçu avec l'assentitiment de tous ceux qui connaissent la situation. L'intronisation d'un nouveau roi était une mesure qui s'imposait depuis longtemps, et il est établi que le protectorat est le moyen le plus simple et le plus sûr de garder l'Annam et le Tonkin.

Pour assurer la garde de ces possessions, il faudra des effectifs dont le chiffre a été indiqué par le commandant de l'expédition et confirmé par le rap-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

16

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVA

LE COMMODORE NOIR VIII

LES AFFAIRES DE M. BRADFORT

Mais le regard du Yankee, aussi terne que celui du nain était perçant, expliquait aussitôt l'union de ces deux hommes qui se complétaient l'un par l'autre.

- Eh! eh! eh! s'écria Tom, en répétant trois fois le mot, selon son habitude; les affaires vont bien!

En parlant ainsi, il avait ouvert le coffre-fort, et y prenait un grand livre, semblable à ceux dont usent les négociants. Ce livre était trop lourd pour les faibles bras du nain. Au lieu de l'apporter, il en posa l'extrémité sur le parquet et se mit à le trainer comme un enfant ferait d'une brouette.

Il riait et soufflait de fatigue à la fois.

- C'est bien lourd, lourd, lourd! mais comme je suis heureux que ce seit lourd ... Ah! si la guerre pouvait durer dix ans... ce livre-là serait plein, et un autre encore!

Bradfort ne répondait rien. Il suivait de l'œil la fumée de son cigare qui l'enveloppait.

- Je viens chercher de l'argent, Tom, dit-il.

- Encore?

prochement avec les effectifs entretenus dans les Indes anglaises et néerlandaises.

Entre le système tracé à grands traits par le gouvernement et l'organisation exposée avec plus de détails par M. de Lanessan, il n'y a de réelle différence que sur un point : M. de Lanessan voudrait qu'on organisât l'Annam et le Tonkin comme la Cochinchine. Ce serait réaliscr l'annexion et le gouvernement ne veut pas entrer dans une voie qui aboutirait à une extension excessive du fonctionarisme il n'est pas squestion de bouleverser les institutions actuelles de ces contrées. Les bataillons tonkinois seront également affectés à la garde de certains postes.

Je n'ai jamais été partisan d'une politique coloniale à outrance. (Très bien!) J'ai fait tous mes efforts pour ralentir les opérations du Tonkin. Mais la situation a complètement changé. En Annam, au lieu d'un gouvernement hostile et perfide, il y a maintenant un gouvernement composé d'hommes qui se sont compromis pour nous et que nous ne ponvons abandonner. L'évacuation ce serait la violation serait une véritable versatilité; elle amènerait la reproduction du drame de Queretaro et nous ferait perdre la Cochinchine.

Ce n'est pas seulement au nom de l'honneur et de l'intérêt du pays qu'il faut repousser cette solution, c'est au nom de ceux qui combattent là-bas (Applaudissements). Républicain comme je suis, je ne consentirai jamais à donner au général de Courcy l'ordre de se rembarquer; non! je n'y consentirai jamais! (Applaudissements répétés à gauche et au centre).

M. Raoul Duval. - C'est une besogne ingrate que de répondre à la chaude parole du soldat et du patriote qui a versé son sang sur le champ de bataille et qui a résolument quitté le pouvoir pour ne pas s'associer à la politique funeste du précédent cabinet. (Très-bien!) Le cabinet actuel a eu plus de sagesse. Il ne s'agit pas de savoir si l'on doit abandonner quelque chose du territoire national, mais si l'on doit acquérir de nouveaux territoires. Voilà la

Nos affaires avec la Cochinchine sont en augmentation apparente, mais cela tient à l'armée d'occupation. Le commerce avec la Chine est plus illusoire

Quand on relit ces discussion auxquelles a donné lieu, il y a vingt ans, l'expédiion du Mexique, on est frappé de leur complète analogie avec celle du

- Et vous avez perdu, naturellement! Vous

- Dix mille dollars! C'était vingt mille que

- Tu me demandes de patienter ? Dépêche-toi

- Voyons... voyons... compte-cou-

rant... Non, ce n'est pas cela. Vous n'avez pas

vu le livre depuis le 5 février, pas vrai? Oh! il y

Le nain s'arrêtait de feuilleter de temps à autre,

pour se frotter les mains avec joie. Enfin, il arri-

va à la page qu'il cherchait. Alors il toussa, étala

- Opérations du mois de mars... compte Brad-

ACTIF. - Produit de la ferme des Oaks, dans la

- 2.000 dollors seulement, s'écria Bradfort en

Virginie, 6 mars, ci..... 2.000 dollars.

jetant son cigare et en en allumant un autre. Vrai-

ment ces coquins d'esclavagistes deviennent trop

Produit de la fabrique de bois de la Lousiane 11

- Produit de la manufacture de tabac des Old-

Fellows (Carolines-Sud) du 21 mars, même année,

ci..... 10.000

de loup dans un sourire sinistre; voilà qui me rac-

- Bravo! reprit Bradfort, qui montra ses dents

mars, ci..... 4.000 dollars.

- Allons ceci est un peu mieux!

a eu de beaux coups depuis cette époque là!

vous perdiez l'autre jour à bord de l'Irlande...

- Tais-toi, coquin! ouvre le livre et lis...

vous ruinerez, Bradfort, c'est moi qui vous le pré-

- Dix mille dollars (50,000 francs).

- Patience! patience! patience!

plutôt et ne me fais pas languir.

bien le livre devant lui, et dit :

fort ... actif et passif.

prudents. Continuez Tom.

- J'ai joué.

dis. Combien yous faut-il?

comode avec ces chiens d'exclavagistes,

Et il ajouta mélancoliquement : - N'importe, les affaires ne sont plus aujour-

d'hui ce qu'elles étaient autrefois. Ah! à cette époque, quand la guerre venait de commencer !...

Tonkin. La situation est entière devant la Chambre,

qui est libre du parti à prendre. Quand elle aura

pris ce parti, elle doit envisager les conséquences

qui en découleront et méditer les paroles que pro-

nonçait en 1864 M. Thiers. M. Thiers disait que la

Chembre d'alors. après avoir encouragé le gouver-

nement dans l'expédition du Mexique, ne pouvait lui

refuser les soldats et les millions qu'il demanderait

plus tard. M. Thiers ne fut pas écouté, 47 membres

seulement le suivirent au scrutin. A cette époque,

nous n'avions pas à côté de nous l'Italie et l'Allema-

gne unifiées. Quand 20,000 Français seront à 4,000

lieues, la France n'aura pas cette liberté d'action

dont elle a plus besoin que jamais. (Très bien! très

bien!) L'histoire a répondu par Sadowa, par Que-

retaro, par 4870. Ces enseignements ne doivent pas

M. Casimir périer. - La question des chiffres est

secondaire dans le débat et on ne devrait se préoc-

cuper que du respect du traité dont on semble faire

bon marché, et du bon renom de l'honneur de la

Toutefois, puisqu'on a discuté des chiffres, l'ora-

teur croit devoir répondre brièvement sur ce point.

M. Pelletan a annoncé un excédent de dépenses de

60 millions, s'appuyant sur le témoignage de M. le

Myre de Villiers parlant des contingents nécessai-

res au Tonkin. Ce témoignage a été contesté par

tous les autres deposants. Mais le rapporteur n'a ja-

Au point de vue du personnel administratif M.

Pelletan juge qu'il y a insuffisance, et en effet, l'or-

ganisation n'est pas complète. En ce qui concerne les

travaux publics, il ne faudra en faire, qu'au fur et à

mesure du développement de la colonie. Il est cer-

tain que le Tonkin exigera des sacrifices pendant

plusieurs années. Mais la situation de la France dans

le monde et dans l'Extrême-Orient justifie ces sacri-

fices. Il y a des économies qui ne sont pas politi-

M. Clémenceau. - Pour prendre parti dans ce

débat, il faut nettement poser la question. Occuper

quand même le Tonkin ou l'évacuer quand même,

voilà les deux hypothèses qui ont été envisagées au

cœur de la discussion. Mais ce que le gouvernement

demande, c'est un crédit de 75 millions, pour exé-

cuter le traité de Tien-Tsin. La commission n'accorde

que 18 millions, parce qu'elle ne veut pas exécuter

mais voulu en démordre.

ques. (Très bien!)

être perdus pour la France! (Applaudissements).

- Attendez... attendez ! miaula Javelott. J'ai à vous signaler deux opérations qui ne sont pas à dédaigner. Il est vrai que ce sont les plus fortes que nous ayons vues depnis la fondation de la maison Bradfort, Javelott and Co.

Un éclair fugitif de joie s'alluma dans les yeux du patron, mais s'éteignit aussitôt. En vrai Yankee, Bradfort n'aimait pas à laisser voir ce qu'il pensait. Tous les Américains sont de merveilleux diplomates. Il faut chercher là la raison qui leur donne des hommes d'État si profonds.

- Affaire de la maison R... Kentucky, 3 avril, ci..... 150.000 dollars. - Cent cinquante mille dollars! ne put s'empêcher de s'écrier Bradfort.

Il ajouta avec une expression de joie non dissimulée malgré son impassibilité ordinaire :

- Six cent mille francs, comme disent ces misérables Français! C'est beau cela. Et la seconde affaire?

- Château des Eaux-Vives et Ferme, appartenant à M. Cavalié..... 100.000 dollars. Au nom de M. Cavalié, Bradfort se leva brusquement, automatiquement,

_ Cavalié! Oh! ceci est-de la chance: je joue de bonheur. Je donne une gratification sur ma part. Je n'espérais pas étre sitôt vengé... Tom était si peu habitué à de pareilles généro-

sités qu'il leva sur le patron son regard stupéfait.

- Oui, oui, c'est un vieux compte que les amis

le traité. Ce que la Chambre à a dire, c'est si elle se se prononce pour ou contre l'exécution du traité de Tien-Tsin et ce qu'elle entend substituer.

Pour rester au Tonkin, il faudra voter les nouveaux impôts. (Applaudissements à gauche et à droite), faire des économies pénibles pour affecter 75 millions par an au Tonkin. La période militaire est terminée, on ne s'est pas fait faute de le répéter. Mais il est devenu difficile de le croire. La vérité est que les crédits demandés sont des crédits de guerre et non d'organisation.

La situation est plus forte que les intentions du gouvernement. Il voulait restreindre la politique coloniale, et il fait précisément le contraire. Il est pris dans le fatal engrenage, et si l'on n'en sort pas aujourd'hui, on n'en sortira jamais. (Applaudissements).

L'orateur fait allusion à une dépêche de M. J. Ferry, du 29 mars 1885.

M. J. Ferry invite M. Clémenceau à lire dans son entier le télégramme dont il vient de parler et celui de M. de Courcelles. (Bruit prolongé).

M. Clémenceau lit la dépêche de M. de Courcelles qui est relative à l'intervention de l'Allemagne dens notre conflit avec la Chine. A cette dépêche, M. J. Ferry répondait en sollicitant le concours de l'Allemagne qui serait, disait-il, précieux pour amener la Chine à des dispositions plus concluantes à notre égard. (Exclamations sur plusieurs bancs). M. J. Ferry demande la parole.

M. Clémenceau. - Les élections ont été des élections contre le Tonkin; elles n'ont pas été monarchistes, car les monarchistes se sont présentés comme conservateurs. (Mouvements divers).

Si la majorité appartient au gouvernement se sera une majorité précaire et qui abandonnera ses chefs à la première occasion. Si les adversaires du projet de loi triomphaient, que pourront-ils faire, et quelle union, quelle majorité pourront-ils réaliser? (Mouvements divers).

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères. - Comme le précédent orateur, je pense qu'il faut s'occuper des intérêts économiques du pays et élever le niveau de la démocratie. Mais il y a des questions qui s'imposent, qu'il faut résoudre. Ce n'est pas un plan de politique coloniale que le gouvernement apporte, c'est une nécessité qu'il subit.

Il y a un traité qu'ill faut exécuter. Il y a une af-

ont réglé pour moi sans le savoir. Ce Cavalié avait un fils. Il faudra trouver celui-là...

- Oh! il doit être mort.

- Mort? Ce serait trop de bonheur.

- Le rapport dit que les domestiques armés par le maître ont voulu se défendre, et alors les amis ont tout massacré.

Avez-vous vu quelquefois cette expression de volupté cruelle que respire la face des bêtes fauves quand on leur jette un paquet de viande saignante à travers leur cage? Le visage de Bradfort témoignait d'une même joie ardente, quelque chose comme la satisfaction hideuse de la férocité as-- Massacrés tous! Oh! je suis bien vengé...

C'est cela, le Français et son ami auront voulu se défendre, et on les aura tués... C'est bien! trèsbien! Tom, je maintiens la gratification. Le nain reprit la lecture des affaires. Le reste

n'était plus que de « petites opérations sans importance », comme il disait. Puis, sa lecture terminée, il fit le calcul général. On arrivait à un total de cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars (deux millions neuf cent mille francs). La joie de Bradfort fut coupée ou diminuée au

moins par la voix de Javelott, qui ajouta: - Passif!... Euh! euh! Passif...

Le tiers distrait pour les amis, ci..... 193.333 adollars. laquelle somme ôtée du total laisse, ci...... 396.666

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

aire engagée, dont on ne peut changer le cours. Ce n'est pas l'évacuation que M. Clémenceau a demandée, c'est la révision du traité dans ce sens que la France pourra se retirer de son honneur.

L'orateur conseille à la France de se maintenir au Tonkin, parcequ'il serait plus désavantageux de le guitter que d'y rester

le quitter que d'y rester.

Mais il est certain qu'au bout de peu d'années, le protectorat se suffira à lui-même et ne devra pas coûter plus d'une trentaine de millions.

M. Andrieux critique le discours du président du conseil. Souvent interrompu, il est obligé de descendre de la tribune.

Le Président résume la procédure à suivre et expose à la Chambre que suivant les précédents, il doit mettre d'abord aux voix le chiffre le plus élevé, c'est-à-dire celui proposé par le gouvernement.

c'est-à-dire celui proposé par le gouvernement.

M. Lockroy dit que les difficultés, actuellement,
ne sont pas au Tonfin mais à la Chambre, qu'il est
indispensable que la majorite républicaine soit compacte et que la Francs ne pardonnerait pas à la République l'évacuation du Tonkin.

VOTE DES CRÉDITS

L'article 2 du projet du gouvernement est voté par 273 voix contre 267.

Les articles suivants sont votés par mains levées. L'ensemble du projet du gouvernement est adopté par 274 voix contre 270.

Cris à gauche : « Vive la Republique!)
Quelques protestations à droite et à l'extrême

Dans le vote, tous les ministres se sont abstenus. La séance est levée à onze heures.

SÉNAT

Séance du 22 décembre.

LES CRÉDITS DU TONKIN ET DE MADAGASCAR M. Dauphin donne lecture de son rapport sur

les crédits pour le Tonkin et Madagascar.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — Je viens de combattre les conclusions de la commission, et regrettant, pour la dignité du Sénat, que la discussion ait lieu aujourd'hui. (Bruit à gauche; agitation prolongée à droite.)

M. le président. — M. de Ravignan, je vous rappelle à l'ordre. (Bruit).

M. de l'Angle-Beaumanoir. — J'ai toujours été l'adversaire de l'expédition du Tonkin, et le le vote de la Chambre confirme mon opinion. En effet, si les conservateurs n'avaient pas été invalidés, si les ministres n'avaient pas voté de leur propre cause, les crédits eussent été repoussés. (Très bien ! très bien !)

M. de Lareinty. — Je voterai par patriotisme les crédits du Tonkin; mais je les refuse pour Madagascar, parceque ce dernier traité fait abandon des droit séculaires de la France sur cette torre.

M. le ministre des affaires étrangères. — Je ne puis discuter actuellement le traité avec les Hovas, n'en ayant pas le texte officiel; mais la discussion viendra devant les Chambres dans le premier trimestre de 1886.

Je demande au Sénat de voter les crédits intégralement. Les repousser ou même les diminuer, ce serait un mouvement de recul incompréhensible. (Mouvements divers.)

L'ensemble du projet est adopté par 225 voix

u blever is neconade a democratic. Mais il y

Revue des Journaux

LE VOTE DES CRÉDITS ET LA PRESSE

La République française. — Le vote de la Chambre prouve que la France s'en tient à ses traités et exécute sa parole. Il sera accueilli avec

LIVRES D'ÉTRENNES 1886

De la librairie Ch. Delagrave.

Chacun sait que le jour de l'an qui va venir tombe au milieu d'une crise économique très pénible pour la plupart des bourses. Mais il ne faut pas qu'on s'en aperçoive dans le monde des enfants qui réclament à bon droit leurs livres d'étrennes; car ces livres nous paraissent être un de ces superflus qui sont tout à fait nécessaires. Il faut donc arriver à leur procurer à des prix très modérés de tout à fait bons ouvrages qui ne laissent rien à désirer pour la beauté de l'aspect. Si l'habit ne fait pas le moine, il le fait bien venir. La librairie Delagrave paraît avoir fort bien résolu le problème du beau, camarade non seulement du bon, mais du bon marché.

Ses nouveautés les plus chères, coûtent moins de 15 francs avec la reliure « nec plus ultrà ». Et quels magnifiques volumes ! les « Héritiers de Montmercy, » d, EUDOXIE DUPUIS par exemple : Voyez sur la couverture tout éclatante d'or, les défenses compliquées et redoutables de cette fière châtellenie, et les hommes d'armes en arrêt devant la herse! Le livre tient les promesses du frontispice extérieur. Aux confins du domaine royal, aux premiers jours du règne de Louis IX, la comté de Montmercy, que les trois héritiers à des titres divers, trois nobles enfants, disputant de générosité, s'offraient l'un à l'autre, est convoitée, presque volée à ces orphelins par des seigneurs avides aidès de dangereux rebelles. Mystérieuses histoires de famille, intrigues et lutte ouverte, dévouement hardi d'un côté, félonie de l'autre, enlèvements et délivrance, assauts de murailles hérissées de défenseurs, tous les incidents les plus pittoresques de la vie féodale décrit avec leur juste couleur s'enchaînent en un

confiance et avec joie par le pays, par nos soldats et par tous les amis de la France dans le monde.

Le Siècle dit qu'il se dégage du vote de la majorité cette idée claire, le sentiment de la dignité nationale. Que se dégage t-il du vote de l'opposition? Du côté de l'intransigeance, des rancunes personnelles; du côté de la droite la haine de la République

Le même journal dit que la cause était gagnée d'avance au Sénat, où siègent tant de républicains éprouvés, qui ont pour le régime actuel un autre idéal que l'abaissement du drapean au dehors, et de perpétuelles crises ministérielles au dedans. Le Sénat a bien mérité de la France et de la République.

Le Rappel. — Nous ne manquerons pas de mettre au pilori les députés républicains ou monarchistes, qui ont tenté de faire faire à la République ce qui a déshonoré l'Empire, et qui n'ont pas réfléchi que ce n'était pas le drapeau d'un parti qu'ils abaissaient, mais le drapeau du pays.

Le Journal des Débats estime qu'une victoire remportée dans des conditions pareilles est faite pour servir de leçon. Si le ministère est demeuré debout, il doit son succés relatif beaucoup plus à l'impossibilité où l'on s'est vu de le remplacer, qu'à la confiance inspirée par sa politique.

Le Journal des débats invite le gouvernement en présence de l'attitude de la Chambre, à chercher un point d'appui dans le Sénat.

La Paix. — La majorité n'est pas bien considérable, néanmoins, telle qu'elle est, elle suffit pour préserver la France des humiliations et des reculades. C'est l'essentiel.

La Justice. — Le vote des crédits ne résout pas la question, mais il semble plutôt la rouvrir. Quoi qu'il en soit les opportunistes ne doivent pas s'applaudir bruyamment de ce résultat, car la droite seule peut bénéficier de ce vote.

L'Intransigeant estime que le ministère a été victorieux grâce aux invalidations. Il faut, dit-il, que les électeurs parisiens corrigent cette faute et empêchent nos soldats de mourir du choléra, en votant le 27 décembre pour les candidats qui n'approuvent pas la politique de M. Freppel et des maltotiers de M. Jules Ferry.

Le Soleil, — On voit à quoi se réduit la victoire ministérielle. En réalité, c'est la défaite.

Le Gaulois. — Le cabinet mort. Démissionnaire ou non, il est par terre, s'il ne tombe pas aujourd'hui, il tombera à la rentrée.

Informations

Elections de la Seine

MM. Labordère, Maillard, Millerand, de Douville-Mailleseu, Achard et Brialou, radicaux socialistes sont élos.

tenant-colonel Herbinger a demandé à être renvoyé devant un conseil d'enquête, qui se prononcera sur l'intempérence habituelle dont cet officier supérieur se trouve aujourd'hui accusé. Le ministre de la guerre ne pouvait que faire droit à la requête du lieutenant-colonel du 25° régiment d'infanterie. Dès que M. Herbinger aura rejoint sa garnison, on réunira un conseil d'enquête composé d'un général de brigade, président, de deux colonels et de deux lieutenants-colonels, membres.

récit aussi varié qu'harmonieusement composé, qui se dénone à propos par un mariage et se conclut heureusement, sous le fameux chêne, par la royale intervention du jeune justicier de Viucennes. Ces scènes mouvementées ont fourni aux illustrateurs Birch et Sandoz une matière digne de leur beau talent. La même collection contient « l'espion des éeoles, » par Louis Ulbach; le « Vœu de Nadia, » par Henri Gréville; « Montsalvage, par S. Blandy; qui, le premier pour les jeunes gens, l'autre pour les jeunes filles, le 3e pour tous les enfants forment une délicieuse lec-

Suivons l'ordre décroissant (dans le prix mais non dans la valeur des livres). A huit francs, on trouve (toujours relié et doré à souhait) le « Petit Alsacien, » par Mme Pierre Duchateau, patriotique histoire d'un enfant que la dernière guerre a fait orphelin et dont la vie, si difficile, si traversée de dangers qu'elle soit pour lui, fait un homme, une âme saine et virile. De magnifiques bois par Girardet à qui le type et le costume alsacien paraissent aussi familiers que s'il n'avait jamais dessiné que cela, illustrent cette édifiante et Pal-

pitante histoire (1.)

A 7 fr. 50, merveilleusement reliés: « la Guerre, par Carlo du Monge; « A la recherche de la pierre philosophale, par Edouard Leblanc; la « Comédie des animaux, » célèbres récits d'histoire naturelle, où Méry a mis, avec plus de connaissances réelles qu'on ne pourrait croire tant de fantaisie dans l'invention, tant de verve, tant d'esprit, tant d'étincelles méridionales dans le

(1) Dans la même collection « La nouvelle Schéhérazade exquisses exactes, satires bouffonnes, des mœurs orientales et slaves, par Ume Piazzi, ; les « entreprises d'Harry » et les « Disciples d'Eusèbe, » par Eudoxie Dupuis ; les « Trois petits mousquetaires » de

Ce n'est pas à proprement parler des évènements de Lang Son que le colonel aora à s'occuper; il n'aura qu'à formuler, par oni on par non, son avis sur cette question: « Les habitudes du lieutenant-colonel Herbinger lui permettentelles de continuer à exercer dans l'armée les fonctions de son grade? »

Pour éclairer sa religion, le conseil d'enquête entendra comme témoins les officiers qui ont servi dans les différents corps où a passé le lieutenant colonel. A ce titre, les dépositions des officiers qui sont de retour du Tonkin auront une importance particulière.

La décision du conseil d'enquête, quelle qu'elle soit, n'aura point pour effet, on le comprend, d'infirmer ou de confirmer judiciairement l'ordonnance de non-lieu rendue par le général de Courcy; mais il est évident que cette enquête administrative jettera quelque lumière sur les actes de l'ex-commandant provisoire de la 2º brigade, pendant la retraite de Lang-Son.

M. Cambon. — Un Journal du matinannonce que le conflit qui s'était élevé en Tunisie entre l'administration militaire et l'administration civile est terminé. Le ministre des affaires étrangères a démontré au ministre de la guerre que l'administration civile pouvait seule gouverner ce pays, et, sur i'ordre de M. de Freycinet, M. Cambon, toute affaire cessante, aurait quitté Paris hier soir pour retourner à Tunis.

Une adresse, signée de plus de 200 noms de propriétaires et négociants de la colonie Française de Tunis, a été envoyée hier à M. Cambon en témoignage de sympathie et pour protester contre les attaques dont il a été l'objet. Afin de conserver à cette adresse tout son caractère de spontanéité et d'indépendance, aucun des nombreux fonctionnaires de Tunis n'a été admis à la signer.

A Madagascar. — Dès que le traité de paix avec les Hovas aura été ratifié par les deux gouvernements contractants et qu'il aura reçu l'approbation des Chambres, une partie de l'escadre de l'amiral Miet rentrera en France, ainsi que l'effectif des troupes de débarquement, à l'exception d'un bataillon d'infant rie de marine et de 3 bataillons d'artillerie.

M. Patrimonio sera nommé ministre résident de France à Madagascar.

La Guerre en Orient. — Un armistice est conclue jusqu'au 13 mars. La Serbie devra quitter le territoire bulgare quarante-huit heures avant que la Bulgarie commence l'évacuation réciproque.

Une grande émotion règne à Belgrade. Dans les cercles politiques, on dit que l'Autriche abandon-

ne la Serbie.

Le roi Milan rentrera à Belgrade dans une huitaine de jours.

On télégraphie de Constantinoble au Daily News:
« La plus part des puissances ont répondu à la
note de la Porte, relative à la Roumélie. Toutes
sont d'avis qu'il convient de concéder quelque chose aux Bulgares et de leur accorder soit l'incorporation de la Roumélie, soit l'union personnelle des
deux provinces. »

Le bruit se répand qu'aucun remède n'a obtenu autant de guérisons que les Pilules suisses; le fait est prouvé par des témoignages authentiques provenant de tous les coins de notre département et de la région. Saugues, Haute-Loire, le 45 Juin 1885. Je suis satisfait de vos Pilules suisses, les résultats sont bons; je souffrais du ventre, j'avais des gonflements ét des ballonements, ils ont disparu par emploi de vos Pilules suisses. Je vous remercie et vous autorise avec plaisir à publier ma cure. F. Dumas; à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

style. C'est ici qu'apparaît en plein le tour de force accompli par la librairie. Ces volumes si pen chers sout du beau format in-4°, ont près de 400 pages, bean papier, tirage luxueux. Le premier est illustré par Poirson, c'est le récit amusant et fêcond en épisodes émouvants d'un siège au xv° siècle. Le livre de M. Leblanc, illustré par Mas, Besnier, Vignal, appartient à ce genre ou la fantaisie hardie s'allie aux dnnnées de la science exacte. Ce sont les aventures d'un Français et de deux Américains qui, sur de mystérieuses indications, se lancent à travers le Far-West. le Pacifique. les plaines de l'Assam le long du Brahmapoutre et des contreforts de l'Himalaya dans des contrées plus impénétrables que le centre Africain; ne trouvant pas, il est vrai, ce qu'ils cherchent, mais rencontrant ce qu'ils ne cherchent pas, dans une émouvante odyssée au pays des Merveilles. - Cette collection nous paraît appelée au plus grand succès.

A 6 îr. 50: la « Petite maison rustique » par Mlle Marthe Bertin, que l'Académie française vient de couronner pour « Madame Grammaire et ses enfants, » ingénieuse et instructive fiction, illustrée par Ginos et parue l'an dernier dans la même collection. « La Petite maison rustique » a de très gracieux dessins de Clérice; les pacifiques petits hèros de cette histoire, trois filles et deux garçons s'initient en se jouant dans un beau séjour de la Tonraine à la culture, à l'art des jardins, au soin des vignobles, à celui de la bassecour, à l'économie domestique, etc., — charmantes leçons de choses qui jamais n'ont le ton de la leçon (1).

(i). Dans la même collection Bébés et Papas, trente poèmes enfantins de Charles Ségard, illustré par Ferdinandus; « La vie et les aventures de Trompette, par J. Anceaux, illustrées par Boutet de Monvel, etc.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Les réceptions officielles n'auront pas lieu à la Mairie à l'occasion du nouvel an.

M. Le Président du Tribunal civil ne recevra pas à l'occasion du nouvel an.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 24 décembre.

Les procès-verbaux des séances des 18 et 28 novembre sont lus et adoptés.

MM. Lebœuf, Soulié et Bouyssou sont désignés pour la révision des listes électorales.

MM. Bousquet et Parasine sont désignés par le conseil, pour assister anx adjudications municipa-

MM. Relhié, Lebœuf, Talou, Guiraudies et Labie, administrateurs sortant de la caisse d'épargue sont

M. le maire donne communication d'une lettre ministérielle, faisant connaître à la ville qu'il n'est pas possible d'accorder de réductions sur la somme payée pour l'abonnement des vendanges. Le Chiffre de cet abonnement reste donc fixé à 6,818 fr. 05. Le conseil donne un avis favorable à l'approbation d'une délibération du conseil de fabrique de Saint-Urcisse demendant l'autorisation d'accepter un legs fait à son profit par une dame Lafage.

M. le maire anonce que l'autorisation préfectorale a approuvé l'alignement de la rue de la préfecture et de la rue du Chateau-du-Roi; en conséquence, il propose au conseil de demander la déclaration d'utilité publique.

Le conseil regrette de ne pouvoir faire droit à une pétition des habitants de la rue du Port-Bullier, par laquelle ils demandent qu'une borne-fontaine soit établie dans leur quartier.

La pétition de la rue Pierre de Bernis, demandant l'élargissement de leur rue, avec ouverture sur le Boulevard Gambetta, est ajournee jusqu'à son numéro de classement.

Le nommé Alazard demande à acquérir un terrain communal sans utilité pour la voie publique. Le conseil acecepte la proposition du sieur Alazard qui devra payer le terrain en question, à raison de 10 fr le mêtre carré.

Le conseil vote une indemnite de 500 fr. au sieur Combarieu, qui a cédé du terrain pour le prolongement de la rue Hauteserre.

Le conseil émet le vœu que le gouvernement présente aux Chambres, dans le plus bref délai, un projet de loi teudant à l'établissement d'une taxe unique sur les vins.

Sont renvoyés à l'examen de la commission des travaux publics:

1º Une pétition des habitants de la rue du Portail-des-Augustins qui demandent une borne-

fontaine;
2º Une pétition du sieur Bru, demandant qu'on
lui règle l'indemnité qui lui est due par suite
de la cession qu'il a faite d'un terrain rue, de la

3º Une pétition du sieur Barrière, demandant que l'on déplace un chemin rural qui traverse sa propriété et qu'on le rapporte sur la limite de cette

même propriété.

Sont renvoyés à l'examen de la commission des finances:

1º Une demande de Mme veuve Boayssou, tendant

Au même prix « Pharos, » dont l'originalité consiste en ce que dans le décor féerique dont les eaux, bleues comme le ciel, environnent les îles de l'Archipel, Madame Piazzi a placé un drame dont les péripéties ont des causes empruntées aux données de la science et aux conquêtes de l'industrie moderne. Une île que des forces volcaniques font surgir tout-à-coup et qu'après peu de saisons la mer couvrira de nouveau, un grand vaisseau sombré près de cette île et un brave marin grec qui, par son industrie et sa ténacité, sa hardiesse et sa prudence, sans autre force de bras que celle de ses quatre garçons, arrive a renflouer le colosse englouti, voilà le sujet. Des dessins d'une rare valeur, signé Sandoz, font passer tour à tour, sous les yeux des lecteurs le fond des mers, les diverses parties d'un phare, des transcillers des diverses parties d'un phare, des travailleurs sous-marins costumés d'un scaphandre diftorme ; enfin de curieux types de grecs modernes, élégants ou grotesques. Des émotions des scènes d'une vraie grandeur, des épisodes co-miques, de beaux dessius, ne voilà-t-il pas tout ce qu'il faut pour passionner, élever et réjouir les petits cœurs de nos enfants? A cinq francs, et à moins si l'on veut, tout un

A cinq francs, et à moins si l'on veut, tout un album de dessins de Léonce Petit aecompagnant les « Sept métiers du Petit Charles » qui n'a pas voulu du métier d'ècolier. Loin de la maison paternelle et de l'école, loin de la vrai voie il court de singulières aventures, le petit Charles, mais qui ne le font pas rire, quoiqu'elles soient amusantes au possible pour le lecteur qui ne s'exposera pas, croyez le bien, à faire la même faute [2].

(A suivre).

(2). Dans la même collection « l'Education musicale de Jean Garrigou, illustrée par le même Léonce Petit; « Sans-Souci, » par Mme Piazzi, la « Mésange, » par Victorien Aury, les « Epreuves de par Marthe Bertin, les « Petits hommes « les Petites femmes, » par Louis ratisbonne.

à obtenir une augmentation du secours qui lui a été déja accordé ;

2º Une pétition par laquelle Mile Bourseul, institutrice communale, demande que la ville prenne à sa charge le traitement d'une troisième adjointe.

Le conseil charge la municipalité de s'assurer s'il ne serait pas possible de trouver une personne compétente qu'on chargerait de l'inspection des viandes des boucheries de la ville.

Le conseil procède à la nomination des répartiteurs pour l'année 4886. Il approuve le projet de budget de l'hospice de Cahors.

Budget de la ville. - Le budget de la ville prèsentant un déficit de 37.629 fr, 75, la commission des finances et M. le maire proposent de faire un emprunt de 40,000 fr, remboursable en huit annuités de 5,000 fr. Cet emprunt serait couvert par une imposition de 5 centimes sur les 4 contribu-

M. Bouyssou propose de réduire certains crédits afin de diminuer le montant de l'emprunt à faire. M. Delpech demande qu'on supprime le traitement des vicaires. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Par suite des différentes réductions opérées, le montant de l'emprunt se trouve réduit à 15,000 fr.

Médailles d'argent. - Des médailles d'argent ont été décernées aux nommés Estoornel Louis, manœuvre et Calvet Léon, âgé de 14 ans, domiciliés à Cahors, pour avoir porté secours à des personnes qui se noyaient dins le

Élections de Tarn-et-Garonne

La commission de recensement a terminé ses opérations samedi soir.

Voici les résultats qui ont été proclamés :

I.	Prax-Paris,	réactionnaire.	31,039	élu.
	Arnauld,	id.	30,965	élu.
	Trubert,	id.	30,912	élu.
	Lasserre, re	épublicain	30,739	éla.
	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	clionnaire	30,626	,
	Cambe, rei	publicain	30,453	-
	Chabrie,		30,357	
	Flamens,	id.	29,758	

Assassinat. - Mardi dernier un crime horrible a été commis près Pélacoy. Le nommé Boisse Jean-Pierre âgé de 31 ans, de Francoulès, a tué à coup de hachette le nommé Laborie, âgé de 55 ans. Ce dernier avait, paraît-il, fait souscrire à Boisse un billet de 5,000 fr. sous le prétexte que sa fille était enceinte des œuvres de Boisse. C'est pour se débarrasser de ce créancier peu scrupuleux que Boisse l'aurait assassiné.

Le coupable a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Cahors.

Bibliographie

Mémoires d'un Surveillant de Mazas

L'Opinion publie en ce moment de bien curieux Mémoires, non de fantaisie, mais réellement vécus, par un homme digne de foi et qui, malgré l'obscurité de sa condition, a su recueillir des pages du plus poignant intérêt. C'est l'histoire de tous les criminels célèbres depuis les dernières années du second Empire.

Tous les secrets, tous les mystères, tous les vices de notre société sont là, imprégnés des révélations de ces hèros de barrière ou de salon, de grand chemin ou de boudoir, qui viennent échouer à Mazas, en attendant qu'ils aillent plus loin, quand ils ne montent pas à l'échafaud.

L'œuvre était due au public; aussi félicifons-nous l'Opinion de se l'être procurée. Dans son premier chapitre qui se passe à Sainte-Pélagie, nous voyons défiler toute la galerie des anciens prisonniers politiques : Blanqui, Tridon, Vermorel, Charles Longuet, Clémenceau, Germain Casse, Eugène Pelletan, Laurent Pichat et tant d'autres.

Nos lecteurs n'auront qu'à s'adresser à l'Opinion (166, rue Montmarire, à Paris), pour se procurer les Mémoires d'un Surveillant de Mazas. Abonnement: 13 francs pour six mois.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 26 décembre 1885. - Texte: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : La Noël; « Sapho, » au Gymnase; Le bzl bal du tribunal de commerce; Les événements d'Orient; M. Henri Bouley; M. Lorois; L'affaissement du Pont-Neuf. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Bibliographie et livres d'étrennes. - Echecs. - Récréations de la famille. - Gravures : La Noël. - « Sapho, » au Gymnase. - « Trente ans de Paris ». - Le bal du tribunal de commerce. - La guerre des Balkans.-M. Bouley. — M. Lorois. — L'affaissement du Pont-Neuf. — Les livres illustrés; — Echecs. — Rébus. - Bureaux 13, Quai Voltaire, Paris.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 27 décembre 1885. — Charles Diguet : Comment mon ami Z..., s'est marié. — Hector Malot: Le Lieutenant Bonnet (suite). - Victor Cherbuliez: Le Comte Kostia (suite). — Eugène Chavette: Les Métamorphoses d'une brioche. — Jules Claretie: Le Train 17 (suite). - Xavier de Montépin : Jean Vaubaron (suite). — Constant Guéroult : Les Dames de Chamblas (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. - Rédacteur en chef : Henry Sagnier. - (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. - Abonnements d'essai: 1 mois, 1 fr. 50 en timbres poste. — Sommaire du Nº 871, du 19 décembre 1885 : H. Sagnier. Chronique agricole. — De Gasparin. La crise agricolé; moyens de l'atténuer. - III. - De la Tréhonnais. Voyage agricole en Angleterre. — Truelle. Préparation des cidres mousseux. — Gaudot. Les vers à soie du chêne et de l'ailante. — Assi et Genès. Nouvelles inventions agricoles. — Roberts. La protection du poisson. - Schribaux. Destruction de la cuscute.-Gavard. Pratique des labours profonds. — Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Boîte aux lettres. — Gravures noires: Les vers à soie du chêne et de l'ailante (2 fig.).

LA VIGNE AMÉRICAINE ET LA VITICUL-TURE EN EUROPE, revue publiée par MM. V. Pulliat et J.-E. Robin. Sommaire du numéro de décembre 1885. — Chronique de décembre. V. Pulliat et J.-E. P. — Situation du vignoble des Pyrénées-Orientales. P. Olivier. — L'avenir des vignes américaines en Italie. J.-E. Planchon. — Le lait de chaux et le mildiou à St-Bénézet. L. Jouet. -Le mildiou dans le Jura. Clerc. — La campagne viticole de 1885 dans les Bouches-du-Rhône. P. Giraue. — Les vignes américaines dans la Charente-Inférieure en 1885. Menudier. — Une cause d'altération des greffes. H.-J. Lavall. — Nouvelles observations sur le Black Rot (suite). P. Viala et L. Ravaz. — S'adresser à M. Robin, à Lapeyrouse-Mornay, par Epinouze, (Drôme).

St-NICOLAS, 6º année. Sommaire du numéro 52. (17 décembre 1885). — L'Union fait la force. Tante Nicole. - Odyssée d'un pierrot français. Louise Lacuria. - Un héros en herbe : 4328. Ad. Piazzi. — Le roman de Christian. M^m• Pierre Du-château. — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par B. de Monvel. A. Speecht, J. Girardet, V. Nehlig, A. Sandoz, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Sommaire du 19 décembre 1885. - La locomotive à soude, système Honingmann. L. B. — Aroïdées ornementales. — Baromètre enregistreur. G. Raymond. - Les habitant de Mars. Expéditon Lemstrom, en Finlandes. F. Zurcher.— Correspondance: Métier des tisserands en Traucaucasie. Pierre Pagnon. - La photographie instantanée. Gaston Tissandier. — Les hommes incombus-tibles. Guyot-Daubès. — L'intelligence et le volume du cerveau. - Lettres d'Amérique (suite). A. Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 14 décembre. S. M. — Méthode Fræbel. - Supplément : Boîte aux lettres. - Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 46° série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et Cie.

L'auteur y continue l'étude de la « Bavière ». Outre une carte de la Haute-Bavière, quatre gravures ornent le texte : une vue de Bamberg, la cathédrale de Spire, la maison de Fugger, à Augs-bourg, la citadelle du Passau.

La librairie Hachette poursuit la publication des magnifiques œuvres illustrées qui ont si profondé-ment contribué à répandre partout le goût des livres

En tête de son catalogue des nouvelles publications illustrées pour les étrennes de 1886, nous trouvons la continuation d'une œuvre magistrale, nous voulous parler de l'édition de grand luxe de l'Ancien et Nouveau Testament, illustré par Bida; nous avons cette année le « Cantique des Cantiques » (1). Le texte, traduit par M. Renan, a conservé le charme poétique pénétrant de l'original. Nous n'avons plus à faire l'éloge de l'admirable talent de Bida. Disons seulement que, pour illustrer le «Cantique des Cantiques», ce chant d'amour idéal, le talent de l'artiste a pris la forme la plus charmante, la plus exquise qu'il ait jamais atteinte.

Puis vient une autre œuvre de grand luxe réser-

vée à une élite d'amateurs privilégiés, le « Sixième récit des Temps mérovingiens » (2), d'Augustin Thierry; c'est un merveilleux fascicule de onze feuilles grand in-folio, avec six grands dessins dus à Jean-Paul Laurens, rsproduits, avec une étonnan-te exactitude, par le procédé héliographique de MM. Goupil et C°.

Voici maintenant le volume annuel de publications bien connues, qui font, on peut bien le dire, honneur à la librairie française : d'abord le cinquiè-me et dernier volume du « Monde Physique » (3), de M. Amédée Guillemin, cette belle œuvre de vulgarisation scientifique, aujourd'hui complete; puis la quatrième et dernière série des « Chroniqueurs de l'histoire de France » (4), allant de Monstrelet à Commines, et dont le texte a été si délicatemen abrégé, coordonné et traduit par Mme de Witt, née Guizot; enfin, le onzième volume de la « Nouvelle Géographie universelle » (5), où M. Elisée Reclus décrit la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc; ainsi composé, ce volume emprunte à des événements récents un intérêt des plus puissants pour un public français.

Digne émule de son frère, le savant géographe, M. Onésime Reclus, nous donne cette année un magnifique ouvrage, «La Terre à vol d'oiseau » (6), destiné à devenir promptement populaire. A un texte plein de clarté et de précision se joignent 500 gravures vraiment merveilleuses. Il est impossible de pouvoir jamais faire mieux, et il faut avoir les ressources accumulées de cette grande maison de librairie pour pouvoir donner à si bon compte un ouvrage aussi splendidement illustré.

1. Un vol., in-folio, 40°c fr.
2. Un fascicule in-folio, tirés à 200 exemplaires numérotés, à 73 fr.; et 80 fr. et 40°c fr. l'exemplaire.
3. Un vol. in-8, br. 50 fr.
4. Un vol. in-8, br. 32 fr.; relié, 40 fr.
5. Un vol. in-8, br. 50 fr.; relié, 57 fr.
6 Un vol. in-8, br. 20 fr.; relié, 25

Voici maintenant une très belle édition illustrée de l'un des meilleurs romans du meilleur romancier qu'ait jamais eul'Angleterre : « David Copper field » (7) de Charles Dickens. Très populaires de l'autre côté du détroit, les œuvres de Dickens méritent de le devenir également chez nous.

Deux nouveaux volumes de voyage illustrés sont venus, cette année, prendre place dans les rayons déjà si garnis de la librairie Hachette: « Le Canal de Panama » (8), de M. L. N. B. Wyse, le promoteur de la grande entreprise que poursuit le perceur d'isthmes, M. de Lesseps, et les «Souvenirs de notre Tour du Monde » (9), de M. Hugues Krafft, un voyageur-amateur dont le carnet de voyage pétille d'observations fines et d'anecdotes spirituel-lement racontées lement racontées.

Puisque nous parlons d'esprit, n'oublions pas les « contes et apologues » (10), de M. Léon Riffard, un livre de vraie littérature, un régal pour les

Nous ne pouvons, malheureusement, signaler que par des titres l'année écoulée des journaux illustrés : a vingt-sixième année du « Tour du Monde » (14), avec 500 gravures et 25 cartes ou plans : la treizième année du « Journal de la Jeunesse » (12), pour les jeunes gens et les jeunes filles de dix à quinze ans; la quatrième année de « Mon Journal » (13), pour ceux de dix à cinq ans.

Nous arrivons enfin aux livres qui s'adressent spécialement à l'enfance et à l'adolescence, et nous trouvons des séries entières de livres nouveaux : « Psur les enfants sages » (14), un de ces charmants albums de Kate Grenaway, donc la douce naïveté a eu un si grand succés ; « Hervé Plémur » (15), par M^{me} Colomb; « Gildas l'intraitable », par M^{11e} Zénaïde Fleuriet; α Histoire d'un Berrichon », par J. Girardin; α Notre-Dame-Guesclin », par Mme de Witt ei les « Maisons des Bêtes », par madame Gustave Dumoulin. On peut choisir entre quatre volumes récents de la « Bibliothèque des merveilles », cinq de la « Bibliothèque rose », qua-tre de la « Bibliothèque des petits enfants ». Aux bébés, les éclatantes chromotypographies des cents albums du magasin des petits enfants; à ceux de tout âge, les diverses séries de la « Bibliothèque des Ecoles et des Familles », qui a réalisé le vérita-ble type du livre de récréation ou de récompense pour les enfants des classes populaires, depuis 5 francs jusqu'à ce 15 centimes les étrennes du pauvre petit de la mansarde ou de la chaumière.

7. Un vol. in-8, br. 6 fr. 50.; cart., 8 fr.
8. Un vol. in-8, br. 20 fr.; cart., 25 fr.
9. Un vol. in-8, br. 45 fr.; cart., 22 fr.
40. Un vol. in-8, br. 12 fr.; cart., 15 fr.
41. Deux vol. in-4, br., 25 fr.
42. Deux vol. in-8, br., 20 fr.
43. Un vol. in-8, cart., 2 fr.
50. Un vol. in-8, cart., 2 fr.
45. Un vol. in-8, cart., 8 fr.
45. Nouvelle collection à l'usage de la jeunesse, chaque vol.
17. 8 fr.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

FÊTES

DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A PRIX REDUITS

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans à l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des FÊTES DE LA NOEL et du JOUR DE L'AN, les Billets d'Aller et Retour délivres aux conditions de son tarif spécial A nº 9 seront rendus valables,

Les Billets délivrés les Jeudi 24, Vendredi 25 et Samedi 26 Décembre courant, jusqu'au dernier train de la Journée du Lundi 28 décembre.

Ceux délivrés les Jeudi 31 décembre courant, Vendredi 1er et Samedi 2 Janvier prochain, jusqu'au dernier train de la Journée du Lundi 4 Janvier.

Les Billets d'aller et retour de ou pour Paris conserveront leur durée ordinaire de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

BOURSE. — Cours au 29 décembre

3 0/0.	80 30
3 0/0 3 0/0 amortissable (ancien)	82 90
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	106 00
4 1/2 0/0 1883	109 27
Dernier cours de	00 71 7
Actions Orléans	. 1,340 00
Actions Lyon	1,236 25
Obligations Orléans 3 0/0	386 50
Obligations Lombardes (jouissance jan	0.
vier 1884)	314 00
Obligations Lombardes (jouissance	A MODEL & ALLESS
Obligations Lombardes (jouissance	283 00
Obligations Saragosse (jouissance ja	n-920999 de 6
vier 1884)	325 00

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électro-médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris. M. MARIE jeune, fera luimême l'application de ses appareils, à Cahors, les lundi 4 et mardi 5 janvier, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, Hôtel des Ambassadeurs.

Ensuite à Toulouse, les 6 et 7, Hôtel Dupin, rue Clémence-Isaure. M. Marie vient visiter ces villes tous les six mois. Cahors, les 1er et 2 juillet

Désirant soulager tout le monde, riches et pau-vres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

La seule guérissant, sans lui rien adjoinds les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Plac J. FERRÉ, Phon, 162, rue Richelleu, PARIS

NOUVELLE

Vengeance Posthume

(Suite).

Quand elle fut un peu calmée, la pauvre enfant se souleva et promena dans la chambre ses yeux égarés. Elle apercut sur sa table une lettre ouverte. Elle se leva péniblement, et, comme attirée par ce papier, elle se dirigea vers la table.

A travers ses larmes, elle parvint à lire ces quelques mots tracés de la main de son père :

« Une fille indigne a traîné mon nom dans la boue. Elle a poussé au crime un frère trop prompt à tirer vengeance d'un affront ; je le plains plus que je ne le blame. Pour elle, je la maudis. Qu'elle aille cacher son déshonneur, qu'elle aille expier ses fautes dans un cloître. Elle ne verra plus son père. >

Près de la lettre était une bourse avec quelque

Marthe demeura atterrée; une nouvelle douleur vint torturer son cœur déjà saignant. Quelle terrible punition pour l'unique faute de sa vie!

Méprisée et insultée par tous, elle est abandonnée par son propre père. La pauvre fille resta longtemps abandonnée dans les plus tristes réflexions; mille résolutions tiraillaient sa volonté et l'empêchaient de se résoudre enfin à quelque chose. Sa tête s'affaiblissait; ses idées se heurtaient sans cesse contre l'implacable réalité de ses malheurs. La pensée de terminer par un suicide une misérable existence, lui parut tout d'abord le seul remède à

plus profane acheva de l'en dissuader. Le suicide, en effet, pouvait-il l'unir à un amant si noble et si généreux ? En sortant ainsi de l'existence, pouvait elle espérer de partager

ses maux. Mais un sentiment religieux vint la

détourner de ce dessein; et bientôt une pensée

avec lui l'éternelle béatitude ? Non! Avant de mourir, elle devait mériter d'entrer dans ces lieux fortunés, où il n'attendait sans doute que sa bien-aimée pour jouir d'une félicité sans mélange.

Le cloître ?... Oui ! son père a raison. Prier au pied d'une croix, dans une cellule solitaire, c'est la seule façon d'attendre l'heure de la délivrance. Et puis, pour un peu d'amour, pour quelques prières, le Seigneur, si généreux envers les faibles créatures, saura donner une consolation à toutes ses peines.

Mais avant d'abandonner le monde, avant de consacrer à Dieu le reste d'une misérable vie, Marthe veut voir une dernière fois la dépouille mortelle, le doux et charmant visage de celui qu'elle aime tant.

En proie à une ardeur fébrile, elle répara un peu le désordre de sa coiffure et de ses vêtements, s'attarda un instant devant son miroir. comme si elle allait encore à un rendez-vous

Un paquet à la main, elle franchit pour la dernière fois le seuil du pavillon et se dirigea vers le château.

La cloche de la chapelle avait retenti toute la journée et son glas funèbre avait semblé solliciter une prière des humbles pour ce puissant de la terre, qui venait de trépasser.

Pendant toute la journée, les gens des environs étaient montés au château en longues files, témoignant ainsi de leur affection pour le mort, de leur respect et de leur compassion pour la famille si cruellement éprouvée.

Cependant, lorsque Marthe pénétra dans la chapelle du manoir, elle ne trouva à cette heure tardive que quelques vieilles personnes, oubliées dans leurs oraisons.

Marthe s'approcha du catafalque, où se trouvait exposé le corps de Georges. Elle était plus blanche et plus froide que le cadavre. Elle contempla avec égarement ce jeune homme, qu'elle avait laissé la veille plein de vie et d'amour, et qui maintenant était étendu, insensible et glacé, dans la rigide immobilité de la mort.

A la lueur des cierges, qui éclairaient fortement ce visage marmoréen, elle admirait la beauté de son amant, à qui la mort ajoutait de nouvelles grâces.

Il souriait lorsque la funeste balle était venue interrompre ses rêves d'amour, et ce sourire fugitif avait été imprimé pour l'éternité sur ses lèvres violettes. Ses sourcils un peu froncés attestaient néanmoins qu'un peu de tristesse était venu tempérer la joie qui inondait son cœur.

Ses traits fins et délicats se profilaient sur le blanc suaire. Revêtu d'un élégant costume de cour, étincelant d'or et de pierreries, il semblait s'être paré pour assister à une brillante fête; il semblait attendre en sommeillant le signal du

Cette pensée pénétrait par moment dans l'esprit de Marthe. Elle s'attendait à voir Georges se lever et courir à elle. Mais la terrible réalité ne tardait pas à dissiper ses illusions, et le funèbre appareil, qui entourait son amant, lui rappelait bientôt son infortune.

(A suivre). GASTON RAYSSAC. Étude de Mº J. BILLIERES, licencié en droit, avoué à Cahors,

rue Ste-Claire, nº 52, près le palais de justice.

EXTRAIT DE VENTE

SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Adjudication fixée au NEUF JANVIER prochain.

Suivant procés-verbal de M. CROS, huissier à Castelnau-Montratier, en date du sept août dernier, dénoncé par exploits des vingt-un et vingt-deux du même mois d'août et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-neuf du même mois d'août, volume 101, numéros 35 et 36,

Il a été procédé: A la requête de M. Arnaud SABATIÉ propriétaire, habitant et domicilié du lieu de Costemauve, commune de Cazes-Mondemard (Tarn-et-Garonne), lequel a constitué, M° Sci-pion DELBREIL pour son avoué près le tribu-

nal civil de Cahors, y demeurant, Cour de la

Chartreuse, numero 10. Sur la tête et au préjudice de 1° Marguerite Quèbre, veuve du sieur Jean-Antoine Quèbre, sans profession; 2º Marguerite Quèbre, sans profession, veuve du sieur Antoine Siméon; 3º Raymond Quèbre, sourd-muet; 4º Marguerite Quèbre, épouse du sieur Jean-Baptiste Ressiguier, tous propriétaires, domiciliés de la commune de Castelnau-Montratier; 5° Perette Quèbre, épouse du sieur Pierre Estampes, propriétaires, domiciliés de la commune de Pern; 6º Jean Laval fils, menuisier, domicilié de ladite commune de Castelnau-Montratier; 7º Enfin Marguerite Laval, épouse du sieur Jean Desseaux, charpentier, domiciliés tous deux à Cahors.

Les dits Jean et Marguerite Laval, pris en leur qualité d'héritiers et représentants de Marie Quèbre leur mère, décédée; cette dernière avec les consorts Quèbre sus-nommés pris en qualité d'héritiers et représentant de la dame Anne Boyé, veuve du sieur Bertrand Québre, leur mère décédée.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés: Les biens saisis ont été vendus en un seul lot, à l'audience du tribunal civil de Cahors, chambre des criées, au palais de justice de la

dite ville, le douze décembre dernier,

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-un décembre courant, enregistré et expédié, M. Jean Borderies, né-gociant, domicilié dans la ville de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), ayant constitué Me Jules BILLIÈRES pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix de l'adjudication desdits biens adjugés en un seul lot au dit Me DELBREIL avoué, qui a fait élection de command en fayeur dudit Arnaud Sabatié, au prix de mille francs en sus des charges; les dits biens comprenant:

1º Une Terre sise à la Missoulette, formant le numéro 119, section L de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de trentehuit ares, dix centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trois francs

cinquante-quatre centimes;

ares, soixante centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trois francs vingt-un centimes;

3º Une Terre sise audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 152, section L de ladité matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de seize ares, soixante centiares, cinquième classe, d'un revenu de cinquante cen-

4º Une vigne sise audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 153, dite section L de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de vingt-quatre ares, quatre-vingts centiares, cinquième classe; d'un revenu de soixante-quatorze centimes:

5° Une Pature aujourd'ui sainfoin, formant partie du numéro 155, section L de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de cinq ares, quarante centiares, d'un revenu de quatre-vingt-un centimes, première classe;

6° Un Grange et Hangar, le tout contigu adossé à la maison construite en pierre et couverte en tuiles canal à deux tombants d'eau, elle a son entrée au levant; au nord se trouve une ouverture ou trou pratiqué dans le mur; dans la grange se trouve une étable à bœufs, ayant son entrée au midi sous le hangar, le tout est construit sur le patus de la maison, numéro 156, section L de ladite matrice cadastrale, d'une contenance d'un are, vingt centiares environ, d'un revenu de quatre-vingt-

dix centimes, première classe;
7° Un Jardin sis audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 157, section L de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de trois ares, dix centiares, première classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-cinq cen-

8° Une Terre sise audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 159, section L de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de douze ares, vingt centiares, deuxième classe, d'un revenu de sept francs quarantequatre centimes;

9º Une terre sise audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 160, dite section L de ladité matrice cadastrale, d'une contenance de trois ares, quatre-vingts centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc trente-sept centimes;

10° Une Vigne sise au Pech de la Mothe ou Laniole, formant le numéro 3, section M de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de treize ares, quatre-vingts centiares, quatrième classe, d'un revenu de quatre-vingt-dix-sept

11º Une Terre sise au lieu dit Pech de la Mothe, ou Laniole, fornant partie du numéro 7, section M de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de vingt ares, quate-vingt-dlx-huit centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de six francs

quinze centimes: 12º Un Pré sis audit lieu de Pech de la Mothe, formant le numéro 8, dite section M de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de vingt ares, soixante-dix centiares, d'un revenu de treize francs quatre-

vingt-dix-sept centimes;
13° Une Vigne sise à la Missoulette, formant partie du numéro 120, section L de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de seize ares, vingt centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc soixante-quinze centimes.

Les immeubles ci-dessus décrits sont portés à la matrice cadastrale sur la tête du sieur Jean Boyé, dit Magalotis, à la Bourrelie et dé-

pendent de sa succession. Ils sont la propriété des conserts Quèbre-Laval saisis, sus-nommés, en leur qualité d'hécinquante-quatre centimes;
2º Un Bois sis à Labourrelie, formant le numéro 151, section L de ladite matrice cadasnuméro 151, section L de quatre-vigt deux

Laval saisis, sus-nommes, en leur quatre dudit ritiers d'Anne Boyé, veuve Quèbre, fille dudit le private de la commune de Jean Boyé. Ils sont situés dans la commune de Jean Boyé. Ils sont situés dans la commune de la commune Castelnau-Montratier, canton de ce nom, arrondissement de Cahors, département du

Le cahier des charges dresse pour parvenir à la vente des biens ci-dessous décrits et saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Dahors, le vingt-sept septembre dernier et publié à l'audience du vingt-quatre octobre, aussi dernier et ce jour-là l'adjudication desdits biens a été continuée au douze décembre

En conséquence de ladite surenchère, les biens ci-dessus désignés seront revendus publiquement le neuf janvier prochain, jour de samedì, à l'heure de midi, pardevant et à l'audience dudit tribunal civil de Cahors, chambre des criées, au palais de justice de cette ville, aux charges et conditions de la première adjudication et de la présente surenchère. Sur la nouvelle mise à prix de onze cent soixante-dix francs en sus de charges, ci. 1170 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance. Pour extrait certifié sincère et conforme par

l'avoué poursuivant, Cahors, le vingt-huit décembre mil huit

cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, F° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT, receveur.

Étude de Me Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

Saisie immobilière

Adjudication fixée au TRENTE janvier prochain

Suivant procès-verbal de Mº Daymard, huissier à Lalbenque, en date du douze octobre dernier, dénoncé le même jour, enregistré et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le treize du même mois d'octobre, volume 102, numeros 17 et 18.

Il a été procédé, à la requête de Mensieur Alexis Bounestève, cordonnier, habitant et domicilié de la commune de Puy-Larroque (Tarn-et-Garonne).

Lequel a constitué Mº Scipion Delbreil pour son

avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant

cours de la Chartreuse, nº 10. Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Guiraudies et de dame Louise Lacroix, veuve de François Guiraudies, propriétaires, domiciliés de la commune de Lalbenque, débiteurs solidaires; le sieur Antoine Guirandies pris aussi comme héritier

de François Guiraudies, son père.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre :

1º Une terre sise au lieu appelé Pouléziés, formant partie du numéro 57, section H, du plan éadastral de la commune de Lalbenque, d'une contenance approximative de huit ares, troisième classe d'un revenu de deux francs soixante-douze cen-

2º Une autre terre située au même lieu dit Poulèziés, formant le numéro 57 bis, section H, du plan cadastral de la commune de Laibenque, d'une contenance approximative de six ares trente-hnit centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc quatre-vingts centimes;

3º Une maison située à Lalbenque, formant le numéro 7, section H, du plan cadastral de ladite commune de Lalbenque, septième classe, elle est inscrite pour un revenu de six francs soixante-sept centimes.

Cette maison confronte du couchant à ruelle la séparant de la gendarmerie, du midi à rue publique, du levant à maison de Mourliou et du nord à place publique. Elle est construite en pierre et couverte en tuiles creuses; elle se compose d'un rezde-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier. Le rez-de-chaussée est divisé en trois compartiments dont le premier sert de boutique de cordonnier. Ce compartiment est éclairé par une grande ouverture vitrée, du côté du nord ; les autres compartiments servent de cave et d'étables, on y arrive de pletn pied soit par une porte percée au nord, soit par une autre percée au midi. Le premier étage est composé de deux chambres servant d'habitation on y arrive par une porte percée au couchant et par une autre sur le derrière percée au midi; la chambre qui se trouve sur le devant et sert de cuisine est éclairée par une petite fenêtre au nord; l'évier coule au couchant, le tuyau de cheminée surmonte le toit au levant;

4º Le sol de ladite maison, porté à la matrice cadastrale de ladite commune de Lalbenque, sous le numéro, 7 section H, pour un revenu de vingt-neuf centimes, première classe; il a une contenance approximative de quarante-huit ares;

5º Un jardin acquis par Guiraudies fils et Madame veuve Bro, propriétaire, demeurant à Cahors.

Ce jardin est cloturé et a une porte en hois se fermant à clef; il confronte à rue publique, jardin de la gendarmerie et maison de Valmary, il se compose des articles trois et quatre portés à la ma-trice cadastrale comme patus et de l'article six, porté comme grange, le tout de la section H du plan cadastral de ladite commune de Lalbenque, d'une contenance approximative de un are soixante-neuf centiares, première classe, d'un revenu de un franc quatre centimes.

Tous ces biens sont la propriété dudit Antoine Guiraudies, fils pour les avoir recueillis, à l'exception du jardin, dans la succession de feu Guiraudies Jean-François, sur la tête duquel ils sont encore portés, ainsi qu'il résulte de l'extrait de la matrice cadastrale de la commune de Lalbenque, ils sont tous situés dans ladite commune de Lalbenque, canton de ce nom, arrondissement de Cahors. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la

vente de ces'biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le deux novembre dernier, la publi-cation en a été faite le cinq décembre courant, et l'adjudication desdits biens a été fixée au trente janvier prochain.

En conséquence, l'adjudication des biens ci-dessus désignés aura lieu le trente janvier prochain à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot sur la mise à psix en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance. Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt-deux décembre mil huit cent

quatre-vingt-cinq.

DELBREIL. Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, Fo reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT.

L'avoué poursuivant,

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

PATISSERIE CONFISSERIE

Boulevard Gambetta, CAHORS

SPÉCIALITÉ POUR LES PATISSERIES FINES ET LES COMMANDES

M. Rozières a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'à l'occasion du Jour de l'An, on trouvera chez lui un grand assortiment de Cartonnage. riches, Bonbons fins, Fruits confits, Marrons glacés, Chocolats de Paris, etc., etc.

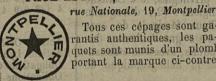
Thé, Vins fins et Liqueurs

Fromages glacés. — Glaces et Sorbets

POUR DINERS ET SOIRÉES



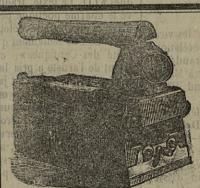
RIPARIA GLOIRE DE MONTPELLIER Alicante Henri Bouchet PAUL ESTÈVE, PROPRIETAIRE,



Tous ces cépages sont ga-rantis authentiques, les paquets sont munis d'un ploml portant la marque ci-contre

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau our un Bain. pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous
les produits les marques de
LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux

Minérales, Droguistes et Pharmaciens.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL

INDISPENSABLE A tous les Ménages, aux Repasseuses,

Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apièceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Economie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils ainé 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de cechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans prosses, imperméable à l'eau.

CHEMISES mesure pour

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors. NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure

pour,

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapportse La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marche et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter ausune Concurrence.